

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du  
JEUDI 27 MAI 2021 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D13 - Défense extérieure contre l'incendie - Commune d'Essouvert -  
Implantation d'une réserve d'eau sur la parcelle cadastrée section ZH n° 75****Date de convocation : ..... 21 mai 2021****Nombre de conseillers en exercice : ..... 29****Nombre de présents : ..... 23**Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE,  
Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis  
PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien  
BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick  
BRISSET formant la majorité des membres en exercice.**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 4**Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Myriam DEBARGE à Cyril CHAPPET ; Gaëlle TANGUY  
à Marylène JAUNEAU ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN**Absents excusés : ..... 2**

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire****Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY**Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14  
novembre 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210527-  
2021\_05\_D13-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 mai 2021  
Affiché le 28 mai 2021

## N° 13 - Défense extérieure contre l'incendie - Commune d'Essouvert - Implantation d'une réserve d'eau sur la parcelle communale cadastrée section ZH n° 75

**Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

Dans le cadre des mesures nationales relatives à la défense extérieure contre l'incendie et plus particulièrement en application du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie, la commune d'Essouvert a sollicité la Ville de Saint-Jean-d'Angély, pour implanter une réserve d'eau sur la parcelle cadastrée section ZH n° 75 située sur la commune d'Essouvert et appartenant à la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

En effet, faute de pouvoir alimenter en eau un nouvel hydrant, avec une capacité conforme aux règles usuelles de défense incendie, la commune d'Essouvert a retenu la solution d'installer une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> dans le secteur de l'aérodrome.

Il s'avère que la Ville de Saint-Jean-d'Angély possède la parcelle précitée, située rue des Fleurs, dont la localisation est idéale pour répondre à l'ensemble des caractéristiques imposées par le règlement départemental.

La ville de Saint-Jean-d'Angély étant favorable à la demande reçue de la commune d'Essouvert, une convention de mise à disposition doit acter les droits et obligations de chacune des parties.

Cette convention porte sur une partie de la parcelle cadastrée section ZH n° 75, correspondant à une surface de 100 m<sup>2</sup> et pour une durée de 20 ans.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe,
- d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention et tout document correspondant.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20210527-  
2021\_05\_D13-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 28 mai 2021

Affiché le 28 mai 2021

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.